

ZAE DE LA PILLEUSE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

PIECE N° 2
NOTICE DE PRESENTATION

Zone d'Activité Economique de la Pilleuse

Notice de présentation non technique

Préambule

La présente note de présentation du projet résume les principales caractéristiques du projet de création de la ZAE « La Pilleuse » sur la commune de d'Annecy – Secteur de Seynod.

Cette pièce, non obligatoire dans le cadre de la présente enquête publique, permet de présenter les éléments essentiels relatifs au projet.

A noter que le projet, son site d'insertion et ses impacts sont détaillés dans l'évaluation environnementale pièce constitutive du dossier de permis d'aménager. Cette évaluation environnementale comporte, conformément à la législation, un résumé non technique permettant au public de s'approprier de manière complète les éléments essentiels relatifs au projet et à ses impacts.

D'autre part, la notice descriptive du Permis d'Aménager, pièce PA2/PA8, détaille les caractéristiques du projet.

La maîtrise d'ouvrage

GRAND ANNECY AGGLOMERATION est maître d'ouvrage de la ZAE « La Pilleuse »

Elle a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement à la Ville d'ANNECY

SAMOP est mandataire

Présentation du projet

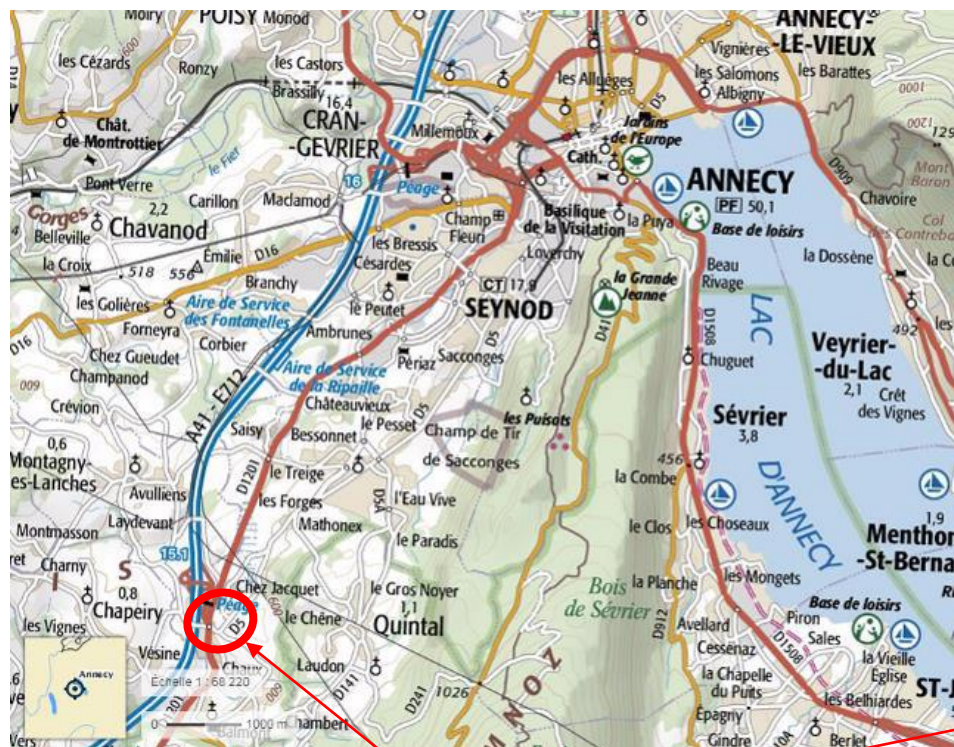
Le projet de la ZAE de La Pilleuse est situé sur la commune d'ANNECY – commune déléguée de SEYNOD, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de Chaux.

Le site d'implantation est compris entre :

- au Nord : des habitations du hameau Chez Jacquet et un élevage de volailles et de lapins ;
- à l'Ouest : l'autoroute A41, l'échangeur n°15.1 « Chaux / Seynod », un parking de covoiturage et l'avenue d'Aix-Les-Bains (RD 1201) ;
- A l'Est, la route de Vieugy (RD 5) et des parcelles agricoles ;
- au Sud : la route des Genévriers et le hameau de Chaux.

Il s'étend sur une superficie d'environ 10,6 hectares.

(source : geoportail.gouv.fr) [Localisation / emprise du projet](#)





Le projet de ZAE de La Pilleuse est constitué de trois ensembles :

- une zone logistique d'environ 51 600 m²
- deux zones commerciales respectivement de 29 000 m² et 10 100 m² environ

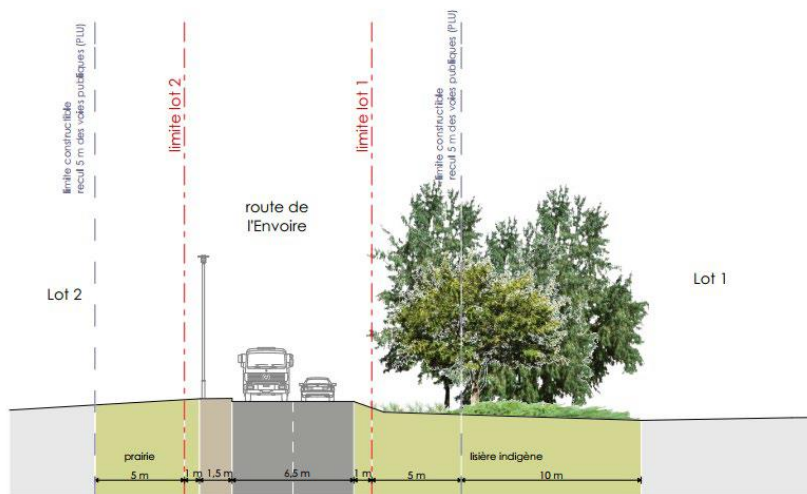
16 200 m² sont réservés aux aménagements : voies de circulations, giratoire et rétention des eaux pluviales



Plan d'ensemble du projet (Cabinet Chassagne Deletraz Architecture)
Dans le cadre de l'opération d'aménagement, les études ont pris en compte l'ensemble et la totalité des parcelles délimitées par les voies R.D.5 et R.D. 1201 jusqu'aux limites des parcelles au sud de la route des Genévriers pour un tènement total de 10,6ha (106 691 m²).

Le projet d'aménagement prévoit la modification du tracé de la R.D.5 et de son raccordement sur la R.D.1201 au niveau du giratoire de Chaux. Sur ce nouveau tronçon, la R.D.5 dispose d'une voie bidirectionnelle de 6.50m de large et d'un cheminement doux piétons/cycles de 3.00m.

La nouvelle route de l'Envoire desservant les trois lots de la ZAE se raccorde à la R.D.5 au droit d'un nouveau giratoire de 18m de rayon. Elle dispose d'une voie bidirectionnelle de 6.50m de large et d'un trottoir monolatéral de 1.50m.



Coupe section courante sur la Route de l'Envoire

Les aménagements paysagers

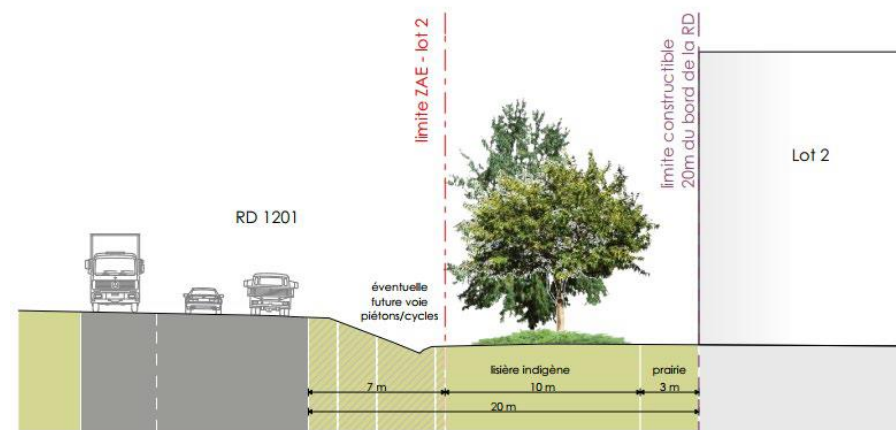
Les aménagements paysagers proposés répondent à des objectifs :

- Environnementaux liés à la biodiversité et à la présence de petite faune ;
- D'une gestion raisonnée et paysagère des eaux pluviales ;
- De cohérence visuelle de l'ensemble du site pour obtenir une zone d'activité de qualité ;
- De simplicité en termes d'entretien sur les différentes typologies d'espaces verts.

Le long de la R.D. 1201

La R.D. 1201 fait l'objet d'un accompagnement paysager spécifique de type corridor écologique composé d'une bande de prairie de 3m de large et d'une lisière indigène à créer de 10m de large, avec la création éventuelle d'une future voie « modes doux » piétons/cycle de 3m de large délimitée de la RD par une bande plantée.

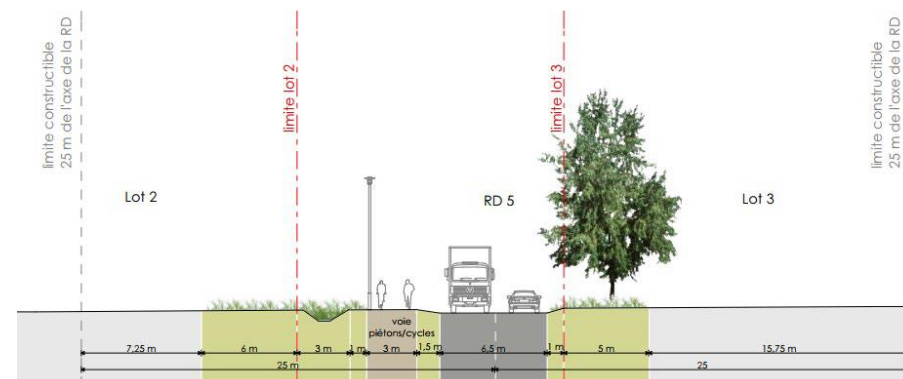
Au total, l'aménagement paysager prévu constitue une emprise de 20m



Coupe sur la R.D. 1201

Le long du R.D. 5, au Sud du nouveau giratoire

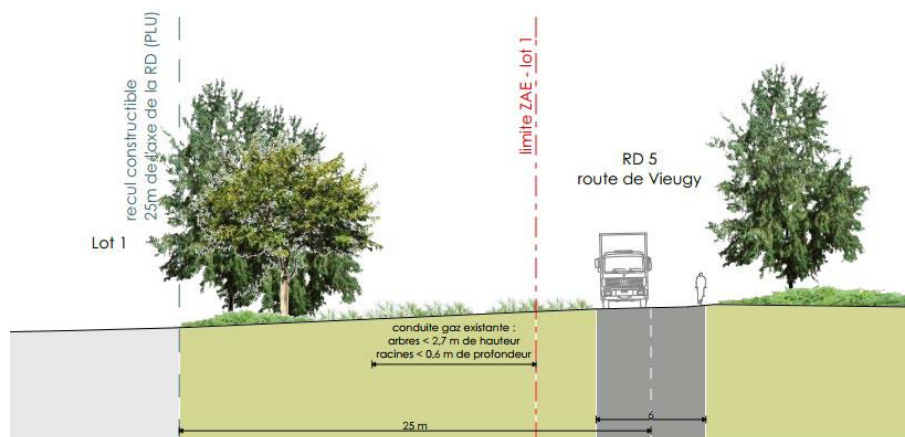
La R.D. 5 fait l'objet d'un accompagnement paysager spécifique, apportant à la fois cohérence et gestion paysagère des eaux pluviales par la présence de la noue, avec des essences végétales à faible entretien.



Coupe sur le nouveau barreau de la R.D. 5, au Sud du nouveau giratoire

Le long du R.D. 5 Route de Vieugy, au Nord du nouveau giratoire

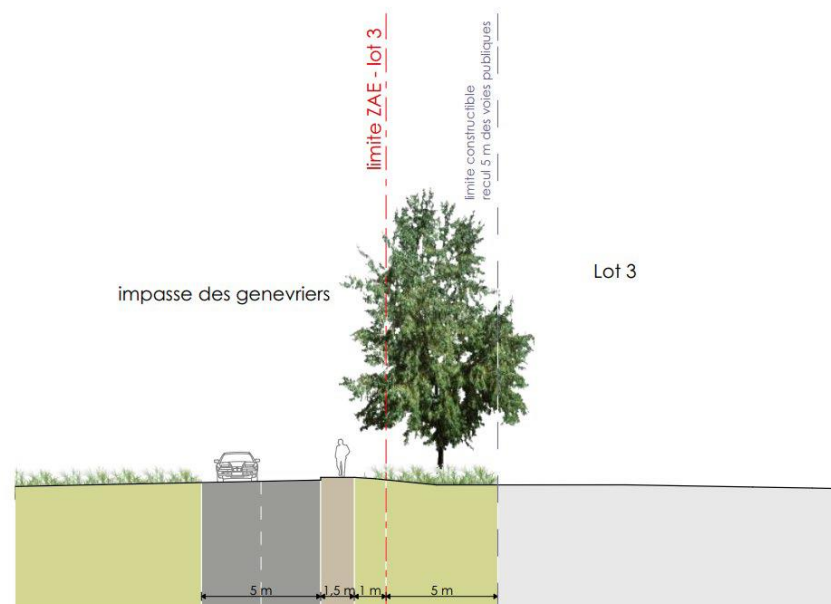
La R.D. 5 - Route de Vieugy - fait l'objet d'un accompagnement paysager spécifique, notamment par la présence de la conduite de gaz existante et de sa zone non aedificandi de 6m.



Coupe sur la R.D. 5, au Nord du nouveau giratoire

Le long de la route de Genèvevriers

La Route des Genèvevriers est accompagnée côté ZAE lot 3 par un Espace vert de type « tampon » permettant de créer un « masque » visuel entre la ZAE et les habitations riveraines. Cet « espace vert tampon » est composée avec un mélange pour lisières indigènes composé d'une strate arborée et d'une strate d'arbustes de petit et moyen développement.



Coupe sur la route des Genèvevriers

Au Sud du site de projet, un espace vert tampon est prévu afin de mettre à distance la ZAE des habitations existantes. Il prend la forme de modelés de terrains en buttes (hauteur maxi 2m), végétalisée avec un mélange pour lisières indigènes.

Zone humide et bassin de rétention

Le bassin de rétention situé au Sud de la Z.A.E. permet une gestion écologique des eaux pluviales tout en étant un élément paysager fort. Il se compose d'un bassin à ciel ouvert, végétalisé par des plantes macrophytes et accolé à la zone humide.

Les principes d'aménagements paysager et écologique de la zone humide sont les suivants :

- Modification du tracé du fossé pour une alimentation directe de la zone humide,
- Lame d'eau 0.50m maxi,
- Espace de végétation berges aux formes courbes



Fonctionnement de la zone humide

§§§